



Annexes au Cerfa 14734*04 d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Complément d'informations: Construction d'une centrale photovoltaïque au sol de moins de 1MWc

Lieu-dit « Rue de Rolieu » 44 670 SAINT JULIEN-DE-VOUVANTES

Avril 2025

Maître d'ouvrage



ODEN

12 rue Vivienne
75 002 PARIS

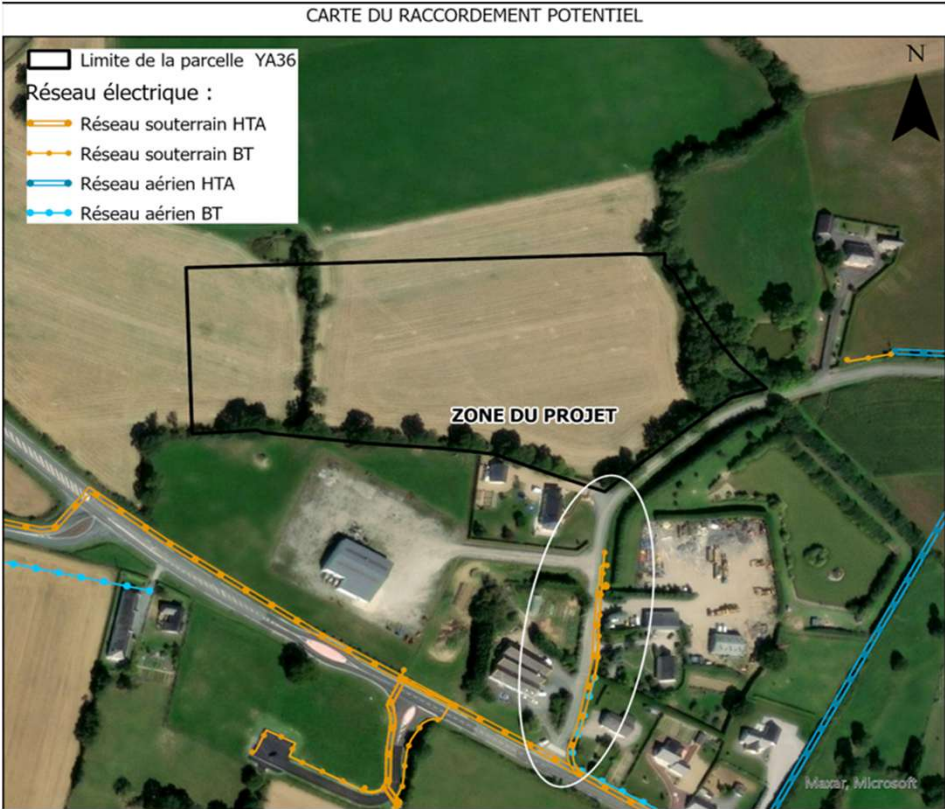
Guillaume Marçais



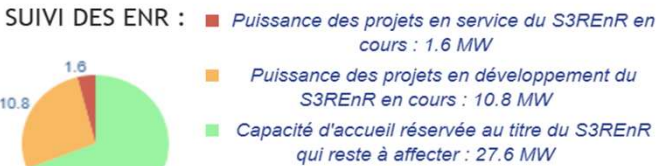
Liste des pièces constitutives

- Rubrique 4.3.1 : Le raccordement de l'installation au réseau public
- Type de clôture qui sera mis en place
- Travaux d'aménagement du site
- Rubrique 6.5 : Mesures E.R.C

Rubrique 4.3.1 :Le raccordement de l’installation au réseau public



Ce poste est dans la commune de CHATEAUBRIANT, au S3REnR PAYS-DE-LA-LOIRE (Coordonnées : 373176 ; 6743889)



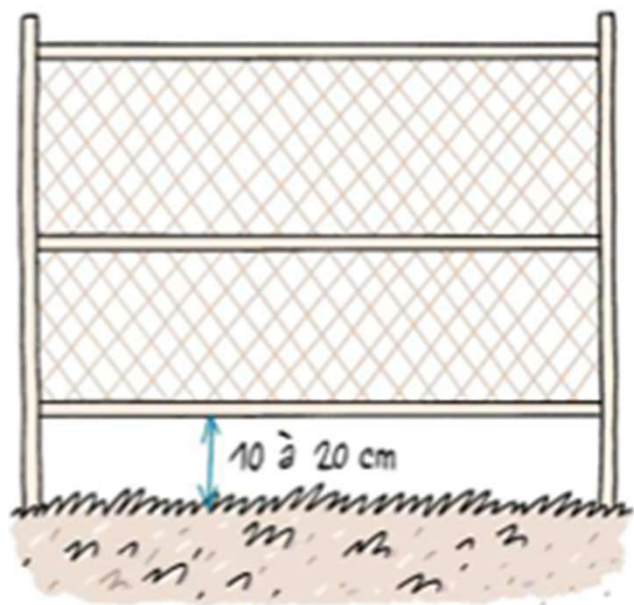
Puissance EnR déjà raccordée	63.1
Puissance des projets EnR en développement	13.5
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	40.0
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	!
Quote-Part unitaire actualisée	45.54 k€/MW
dont la convention de raccordement est signée	5.8 MW
Taux d'affectation des capacités réservées	28 %

mis à jour le 10/03/2025

La puissance installée sur ce site s’élève à 1 MWc. La zone étant bien ensoleillée, la production électrique annuelle sera de 1160 MWh, soit l’équivalent en consommation électrique de 258 foyers. Toute l’électricité produite sera injectée sur le réseau public de distribution, sur la ligne HTA qui passe dans l’accotement de la route communale qui longe le site. Il n’y aura donc pas de nouvelle ligne HTA à construire pour raccorder le projet. Tous les câbles seront enterrés et non visibles. Le raccordement sera fait en souterrain et en suivant les accès, grâce à la ligne HTA située à proximité.

Cette ligne HTA et le poste source de CHATEAUBRIANT auquel elle se raccorde ont suffisamment de capacité d’accueil pour la puissance du projet, d’après l’outil de cartographie des capacités d’ENEDIS Soit 40 MWc ;

Type de clôture qui sera mis en place



Type de clôture envisagé

Les recommandations à respecter pour la construction :

Limiter la hauteur de la clôture à 2 mètres, pour ne pas gêner les oiseaux et les chiroptères.

Renoncer aux bords saillants pour ne pas blesser les mammifères qui tenteraient de franchir l'obstacle.

Choisir un grillage dont les mailles ont un diamètre suffisant pour laisser passer de petits vertébrés.

Favoriser la perméabilité au sol (espace de 10 cm sous le grillage, brèches pour la petite faune, route à hérissons, etc...)

L'emploi de fil de fer barbelé et de clôtures électrifiées est proscrit.

Utiliser des poteaux « inoffensifs », sans orifice sommital ou dotés d'un capotage pérenne.

Pendant la phase d'exploitation, vérifier régulièrement l'état de la clôture et du grillage.

Travaux d'aménagement du site

Les panneaux seront fixés sur des rangées de tables photovoltaïques métalliques enfoncées dans le sol à environ 80 cm de profondeur.

Les tables photovoltaïques seront espacées de 4,35 m entre elles, permettant de conserver une majorité d'emprises libres. Il existe un espace entre chaque rangée de tables au moins égal à la largeur maximale de la table, en vue de garantir un couvert végétal propice à l'infiltration des eaux. Il existe par ailleurs un espacement suffisant (2cm) pour l'écoulement des eaux récoltées entre chaque panneau photovoltaïque.

Les eaux de surface ne sont ni interceptées ni dévoyées : absence de gouttière, de caniveau, de drain, de canalisation ou de fondations (pieux battus ou longrines) sauf pour le poste de livraison ($<20\text{m}^2$).

Les voies d'accès et plateformes ne sont pas imperméabilisées mais constituées de matériaux favorisant l'infiltration des eaux. Ainsi les voies d'accès et plateformes ne constituent pas d'obstacles à l'écoulement des eaux de surface (effet «digue») ou des eaux souterraines.

Le projet prend place en retrait du cours d'eau et des zones humides associées.